

**Avis de PREEMPTION AVEC REVISION DE PRIX**

Article L. 143-3 et R. 143-6 du Code Rural et de la Pêche Maritime,

La Safer Occitanie informe qu'elle a exercé le **DROIT DE PREEMPTION** prévu par les articles L. 143-1 et suivants du Code Rural et de la Pêche Maritime sur les biens dont la référence est précisée ci-dessous :

Département 66

Commune de PERPIGNAN, Surface sur la commune : 11 a 77 ca

Lieu-dit	Section	N°	Sub	Div	Surface	NC
MAS BEARN	DM	0535		P1	11 a 77 ca	Jardins

**Et au prix de 3 550,00 € TTC (TROIS MILLE CINQ CENT CINQUANTE EUROS)**

**Cette préemption a pour objectifs :**

- Art. L143-2 CRPM : 1° L'installation, la réinstallation ou le maintien des agriculteurs
- Art. L143-2 CRPM : 2° La consolidation d'exploitations afin de permettre à celles-ci d'atteindre une dimension économique viable au regard des critères du schéma directeur régional des exploitations agricoles et l'amélioration de la répartition parcellaire des exploitations existantes, dans les conditions prévues à l'article L. 331-2 du Code Rural et de la Pêche Maritime.
- Art. L143-2 CRPM : 8° La protection de l'environnement, principalement par la mise en œuvre de pratiques agricoles adaptées, dans le cadre de stratégies définies par l'Etat, les collectivités territoriales ou leurs établissements publics ou approuvées par ces personnes publiques en application du présent code ou du code de l'environnement.
- Art. L143-2 CRPM : 5° La lutte contre la spéculation foncière.

**et elle est motivée ainsi :**

La parcelle en vente est située sur la commune de PERPIGNAN, avec laquelle la Safer Occitanie a une convention de surveillance du marché foncier, et souhaite ainsi reconquérir la vocation agricole de son territoire, lutter contre la cabanisation et la spéculation foncière. De plus, la parcelle est dans un secteur inondable (zone inondable selon le PPR inondation et zone « aléas fort » selon le porté à connaissance 2019 des zones inondables); la commune souhaite se prémunir de tout aménagement ou occupation qui gêneraient cette zone d'expansion des crues à dominante agricole, et qu'il convient de préserver afin de ne pas perturber le fonctionnement hydraulique de l'aire. Enfin, le prix notifié est spéculatif, et au-delà des prix pratiqués sur ce secteur de terres à bon potentiel agronomique; une contre-offre d'achat à 3.550 € est proposée. Avec un travail de restructuration foncière, ce bien peut également être une opportunité pour consolider des exploitants locaux ou favoriser l'installation d'un porteur de projet agricole. D'ores et déjà, un agriculteur voisin s'est manifesté auprès de la Safer Occitanie, souhaitant consolider et restructurer sa propriété. Toutefois, la décision d'attribution définitive ne sera prise par la Safer qu'après étude des candidatures, que la publicité légale à réaliser pourrait révéler.

Numéro unique pour tous les services de la Safer Occitanie  
09 70 10 20 30

**SERVICES DÉPARTEMENTAUX**

Ariège  
Aude  
Aveyron  
Gard  
Gers  
Haute-Garonne  
Hautes-Pyrénées  
Hérault  
Lot  
Lozère  
Pyrénées-Orientales  
Tarn  
Tarn-et-Garonne

**SERVICES RÉGIONAUX**

Territoires, Aménagement  
et Environnement

Propriétés Rurales

SIÈGE SOCIAL  
10, chemin de la Lacade  
Auzeville-Tolosane  
BP 22125  
31321 Castanet-Tolosan Cedex  
Tél : 09 70 10 20 30  
service-accueil@safer-occitanie.fr

www.safer-occitanie.com

SA AU CAPITAL DE 6 982 624 €  
RCS TOULOUSE  
SIREN 086 120 235  
APE : 4299 Z

<p>Valant certificat d'affichage pendant une durée de 15 jours</p>	<p><b>Visa et Cachet de la Mairie</b></p> 	<p>Pour la Safer Occitanie</p>  <p><b>SAFER OCCITANIE</b> Domaine de Maurin CS 41013 34973 LATTES CEDEX</p>
--	---	--